

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL MARDI, 25 MAI 1847.

No 41

MISSION DES PP. JESUITES AUX INDES.

Les détails suivants, que le *Journal Historique de Liège* emprunte à l'*Histoire des Jésuites*, sont trop édifiants et trop touchans pour que nous en privions nos lecteurs. Ils sont propres à faire connaître le véritable esprit qui anime les Jésuites, ces hommes, si calomniés parce qu'ils sont si peu connus.

« On a pu lire, au sixième volume de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, dit le *Journal Historique*, les luttes violentes que les Pères eurent à soutenir aux Indes dès leur début en 1837. L'auteur les raconte ainsi : « Plus terrible que les ardeurs du climat, la rage des schismatiques de Goa se déchaîna contre eux-ci ; on eut même recours au poison. Les Pères échappèrent trois fois à ces tentatives ; on osa les renouveler jusque dans le sacrifice de la messe. » Ensuite il trace l'esquisse de leur vie journalière : « Ils ont des courses de toutes les heures à entreprendre pour instruire et fortifier les fidèles. Ils doivent marcher sans cesse sous les rayons du soleil, comme à travers les rosées abondantes de la nuit. Il faut qu'ils soient partout, afin que leur action vivifie la charité et donne aux chrétiens orphelins assez d'énergie pour résister à l'ennemi cherchant à les séduire. Ce voyage, sans autre terme que la mort, et auquel ils se condamnent, les jette en proie à toutes les tortures de la faim, de la soif et de l'insomnie. Ils sont dévorés par la chaleur ou noyés dans des torrens de pluie, ils ne trouvent ni ombrage pendant la journée, ni abri pour reposer le soir leur tête épuisée. Ils roulent dans un cercle perpétuel de dévouement et de sacrifices. » — Il ajoute : « La mort est venue servir d'auxiliaire aux haines amassées autour des Jésuites. En effet, peu de jours d'intervalle, elle frappe les Pères Martin et de Bournet. C'était le commencement de l'épreuve. Le 1er février 1843, le P. de Saint-Sardos, en confessant un cholérique, recevait dans ses entrailles le souffre empoisonné. Seul au milieu de sa chrétienté, il écrivait ces lignes sur son calepin : « Je prie tous nos Pères d'avoir pitié de ma pauvre ame. » Ensuite il essayait vainement de réciter son bréviaire, qu'il fut obligé d'interrompre plusieurs fois. Et puis ses chrétiens le transportèrent dans l'église, seul endroit où il pût être à l'abri du vent et du froid. C'était le dernier asile du missionnaire. On le vit se mettre à genoux au pied de l'autel, se relever et dire à son catéchiste : Maintenant j'ai offert mon ame à Dieu ; mon corps est entre vos mains. » On l'étendit sur une planche et puis on apporta de la paille qui lui servit de matelas. Peu après il expirait en disant : « Jésus, Marie, Joseph, sauvez-moi ; j'ai mis ma confiance en vous. »

« Le 8 mars de la même année, le P. Garnier, supérieur de la mission, écrivait en France : « Le courrier de février vous a transmis une nouvelle bien douloureuse ; nous ne pensions pas que quinze jours après nous aurions une nouvelle perte à déplorer. Le P. Charignon, ancien professeur de théologie au grand séminaire de Valence, n'est plus. Il se coucha fort tard dimanche soir. Le lundi matin il sortit de bonne heure, afin de préparer des chrétiens à la confession et à la communion. Il travailla jusqu'à huit heures, moment où il se rendit à l'église pour commencer sa messe. Le catéchiste remarqua en lui des symptômes de choléra. Le Père, n'en faisant aucun compte, se lava les mains et mit son amict ; mais alors même, sentant ses forces défaillir, il se laissa tomber sur l'autel. » Le bon Dieu demandait ce nouveau sacrifice.

« Le 5 juillet, c'était le P. Garnier lui-même dont la mort venait comme un coup de foudre surprendre cette chrétienté dans son chef. Au milieu de ses labeurs, les Indiens lui avaient répété souvent : « Père, Père, vous vous tuez ; gardez-vous, conservez donc votre vie pour nous. . . » Le trop généreux Père avait abusé de ses forces.

« Le 31 juillet, une nouvelle lettre du P. Clifford disait : « La plaie seigneur encore, et voilà une nouvelle perte. Il a plu à Notre-Seigneur d'appeler à lui notre cher P. Faure, tout jeune, arrivé dans notre mission au mois d'octobre dernier. C'était un enfant de Marie, une ame bien innocente. Il m'a recommandé de saluer sa pauvre mère et sa famille, et de vous prier de les consoler de sa perte. Rien de plus édifiant que ses derniers momens. »

« Le 14 octobre, vers les dix heures du soir, quatre missionnaires entouraient encore la natte où expirait un des leurs. « Encore un fruit de cette pauvre mission du Calvaire ! écrivait le P. Bertrand. Encore un courrier qui arrive à l'infortuné Job ! Le P. Claude Deschamps, sur qui je fondais de si belles espérances, lui dont le zèle dévorant et le caractère aimable

promettaient les plus heureux succès, le P. Deschamps est mort dans les transports d'une sainte allégresse. »

« Un mois encore après, le 10 novembre, le P. Louis du Ranquet disait à son compagnon, à genoux, près du méchant grabat d'où il devait monter au ciel : « Vous voudrez bien écrire à mon excellent père et lui envoyer les quelques images que vous trouverez dans mon bréviaire : vous récompenserez aussi les personnes qui m'ont rendu service dans ces derniers tems. Je souffre beaucoup, priez pour m'obtenir la patience ; tout remède est inutile. » Et il expirait, en attendant que ses deux plus jeunes frères, alors novices en France, vissent, comme ils l'ont fait depuis, recueillir l'héritage des peines et des travaux du missionnaire.

« C'est à la suite de ces désastreuses journées, que le P. Saint-Cyr, l'un de ceux qui avait échappé au fléau, écrivait à ses frères de France pour leur demander renfort, et telles étaient les espérances qu'il leur offrait pour les encourager au sacrifice : « Si voir ses compagnons tomber sur le champ de bataille, au lieu d'arrêter les braves qui courent prendre part à l'action, les enflamme d'une nouvelle ardeur, si le sang des martyrs coulant à longs flots sous la hache des bourreaux, au lieu de porter la terreur dans l'ame des héros chrétiens les remplit d'une intrépidité à toute épreuve, ne sommes-nous pas en droit d'espérer que la mort de nos frères succombant dans l'arène, victimes de leur zèle et de leur ferveur, martyrs à plus d'un titre, immolés à la gloire de Dieu, loin de faire reculer ceux qui se préparaient à les suivre, leur inspirent une générosité plus grande, leur fera prendre un essor plus rapide ? Oui, sans doute, mettre le pied sur cette terre qui semble dévorer ses habitans, c'est faire, par-là même, le sacrifice de sa vie ; c'est s'exposer à périr en peu de jours sous le faix du travail, sous l'action du climat. Mais nous, enfans de saint-Ignace, animés de l'esprit de celui dont nous portons le nom, que venons-nous chercher au sein de la Compagnie, si ce n'est le bonheur de combattre et de mourir pour la cause du Seigneur ?

« La vue de six de nos frères, arrachés en moins d'une année aux besoins de la mission et transportés dans une terre meilleure, n'est donc pas capable de porter l'effroi dans nos cœurs ; au contraire, nous n'en marcherons qu'avec plus de hardiesse au milieu de nos ennemis ; forts de la protection de Celui qui nous envoie, nous saurons accomplir l'œuvre confiée à nos soins. »

« Les Pères de France ont entendu cet appel. Leur provincial, dans une lettre circulaire adressée à toutes les maisons, s'est écrit : « Si l'obéissance vous dit : Marchez, volez où le danger, où la mort peut-être vous attend ! ne craignez rien ! Si vous venez à tomber, à côté de vous, de votre cœur enflammé, de vos cendres brûlantes sortira un nouvel essaim de braves que votre mort aura enfantés, et que l'obéissance fera jaillir comme par enchantement du fond même de votre tombeau. » Et en finissant, il ajoutait : « Ainsi aurai-je rempli une partie de ma charge, non seulement en offrant au service de nos pauvres Indiens de quelques années qui pourraient me rester encore, mais encore en montrant la voie à ceux qui, dignes émules des Pères Martin, Garnier . . . désiraient subir les mêmes épreuves et ambitionneraient le même sort. A ceux-là, je ne dirai point, en finissant : « Allons et mourons : car mourir ne manquera jamais ni aux lâches ni aux braves. Mais mourir si vite, serait, en conscience, acheter trop tôt la couronne de gloire et aller au ciel presque seuls ; allons et vivons sur ces plages lointaines et vivons-y long-tems. Oui vivons, et vivons longtems au ciel plus d'intérêts les plus sacrés, vivons pour envoyer devant nous au ciel plus d'ames fortunées, vivons pour multiplier et entasser les couronnes réservées aux vainqueurs. Et alors que nous aurons fait du bien, alors que nous aurons accumulé les mérites et les sacrifices, oui, alors seulement rendons notre dernier soupir sur le lit d'honneur, et comme les braves les armes à la main ; et à la main la palme de l'immortalité, et sur des lèvres expirantes ce cri victorieux de l'admirable Paul : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus in illa die justus iudex, non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. (J'ai bien combattu ; j'ai achevé ma course ; j'ai gardé la foi. Il me reste à recevoir la couronne de justice que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra en ce jour, et non seulement à moi, mais à tous ceux qui aiment son avènement.)*

« Les courages ne manquèrent pas à cet appel. En 1844 et 1845, de nouveaux départis eurent lieu. Mais le ciel semblait satisfait de cette première épreuve. La moisson de la mort fut moins abondante. Trois ou quatre Pères seulement succombèrent,

« En 1846, un nouveau départ s'effectuait à Bordeaux. De nouveaux ouvriers allaient partager le poids du jour et de la chaleur avec ces généreux athlètes. Or voici leur première lettre en Europe. L'un deux annonce ainsi son arrivée à Pondichéry : « En nous disant adieu, le capitaine de notre navire ne put cacher son émotion et retenir ses larmes. Il avait dit que nous allions au sacrifice. Au moment où nous mettions le pied sur la terre de l'Inde, une lettre arrivait de Négapatam ; elle annonçait la mort de P. Okenny, Anglais, venu dans ce pays pour succéder à notre Père Cufford, dont le nom si connu se rattache à toutes les gloires de l'Angleterre, et qui, lui aussi, avait succombé à la peine. D'autre part, c'était le R. P. Audibert, supérieur de notre nouveau collège, qu'on disait à l'extrémité. Le lendemain une seconde lettre nous annonçait que son âme était au ciel. — Quelles furent nos sensations à ces accablantes nouvelles ! Pénibles ! oui sans doute ; nos cœurs étaient déchirés. Désespérantes ! non, car Dieu nous donnait des forces. Nous hâtâmes notre départ. Nous devions, le jour de saint Ignace, nous jeter dans les bras de nos Pères et nous consoler ensemble. Nous courions vers Négapatam, mais c'était en tremblant de recevoir quelque nouvelle affligeante. Le collège avait été fermé à cause des dangers du choléra. Nos Pères se trouvaient à Carical. C'est là que nous les embrassâmes, et nous nous remîmes aussitôt en route pour aller à Négapatam rejoindre les PP. Daugnac et Richard, afin de célébrer la Saint-Ignace avec toute la famille des missionnaires. Mais nous ne devions aller qu'à un sacrifice à un autre. Le P. Wilmet nous reçut les larmes aux yeux. Jeune et fort, le P. de Saint-Féréol qui appartenait, vous le savez, à une noble famille du Dauphiné, venait de payer son tribut au fleu u. Il succombait à l'âge de trente ans. Sa maladie avait été subite. Pendant les quelques heures de ses tourmens, il avait tenu son crucifix serré sur sa poitrine, et il était mort en répétant ces paroles : « Mon divin Maître, puisque vous ne voulez plus de mes travaux, recevez du moins en odeur de suavité mon sang et ma vie pour le salut de ces pauvres Indiens ; faites que le schisme cesse, que leur cœur s'ouvre à l'amour et leur esprit à la science du salut. » Nous étions donc à Négapatam et dans une maison nouvelle, de peur que l'ancienne ne renfermât encore quelque gaz cholérique. Mais c'est bien en vain qu'on prend des précautions. Quand le bon Dieu demande des victimes, qui pourrait résister à ses volontés ? La Saint Ignace devait encore être un jour de deuil. Ou plutôt, pourquoi parler de deuil quand l'un de nous s'envole au ciel et va rejoindre la famille d'en-haut ? N'est-ce pas plutôt un jour de triomphe, jour de fête, et pour un tel départ le Jésuite peut-il mieux choisir qu'une fête de Saint-Ignace ? Ne plaignons pas le P. Barret. Envions-lui son bonheur. Il est vrai qu'il n'avait pas encore travaillé au salut des Indiens. Mais ses prières leur seront-elles inutiles là haut ? Le bon Père n'est plus. Nous venons d'arriver ensemble dans l'Inde. La veille encore, nous étions venus ensemble dans la même voiture de Carical à Négapatam. En route, il m'avait dit : « Il se peut bien qu'en arrivant, je sois saisi ; mais qu'importe ! j'ai fait mon sacrifice. » Le soir, une même chambre nous fut assigné pour la nuit. Le bon Dieu ne veut pas me prendre ; je n'étais pas assez bien préparé. Le matin de la Saint-Ignace, le P. Barret était pris du choléra. Vous savez qu'il avait quitté l'Europe encore novice dans la compagnie. Le terme de son noviciat expirait ce jour-là. Il voulut mourir Jésuite, et entrer dans l'autre vie revêtu de la force que donne le nom de Jésus. Après la réception des derniers sacrements, il prononça ses vœux avec bonheur. Peu après, on l'entendit parler de la sainte Vierge. Et puis le silence de la mort se fit. — Un jour de Saint-Ignace ! Pourrait-on craindre une pareille mort ? — Mes Révérends Pères, voilà de nouvelles places pour vous ; en avant les braves ! »

« M.-B. Nous apprenons qu'un nouveau départ va en effet avoir lieu. Plusieurs Pères sont sur le point de s'embarquer pour aller porter secours à ceux qui combattent sous le ciel brillant de l'Inde. »

CORRESPONDANCE.

Pour la Minerve.

Nous avons quelques remarques à faire sur un écrit publié dernièrement dans les *Mélanges Religieux* relativement à l'éducation, mais la correspondance suivante y supplée admirablement bien. D'ailleurs, nous y aurions répondu plus tôt, si nous en eussions pensé que les *Mélanges* et leur correspondant fussent en ce cas l'organe de tout le clergé Canadien. Mais nous sommes loin de penser ainsi ; tout ce que nous appréhendons, c'est que les thèses qu'entreprennent de soutenir les *Mélanges* ne soulèvent des discussions dont le résultat sera tout-à-fait au désavantage du clergé, en le faisant regarder au dehors et au delà du pays comme opposé à l'éducation du peuple. Voilà ce que nous anticipons, et ce qui nous fait regretter sincèrement la marche rétrograde que les *Mélanges* paraissent vouloir adopter aujourd'hui.

M. l'Éditeur. — Connaissant le zèle que vous mettez à promouvoir l'éducation du peuple, je me flatte que vous accueillerez avec indulgence les remarques suivantes sur un écrit publié dans les *Mélanges Religieux* du 14 du courant, signé « Un ami de la vérité. » Ces remarques, je me crois obligé de les faire comme Canadien, comme ami de mon pays, comme ami de l'éducation et même comme catholique. Il m'en coûte certainement d'avoir à combattre un homme qui me paraît être aussi vertueux qu'ami zélé de

notre religion et qui de plus est prêtre, au dire de l'éditeur ; mais ces titres-là mêmes, rendent le poison de l'erreur plus dangereux, et exigent un antidote et plus prompt et plus efficace.

« Dieu étant la source de tous les biens, dit le correspondant, et de l'éducation, la science, étant un bien, ne peut venir que de lui ; et comme c'est par l'enseignement et la tradition que s'acquiert la science, c'est au clergé qu'elle appartient. » Avec ce sophisme et d'autres semblables, il n'est pas étonnant d'entendre le correspondant en venir à la conclusion que l'éducation n'est pas pour la masse du peuple, pour les cultivateurs et les artisans, si l'on n'excepte un petit nombre d'entre eux, justement ce qu'il en faut probablement pour recruter le clergé, qui dans notre Église est célibataire. Mais, si le clergé seul pouvait et devait donner l'éducation, comme le prétend le correspondant, ce petit nombre même d'élus, de privilégiés ne pourrait la recevoir ; car il est bien connu que le clergé catholique, qui se voue avec tant de zèle à l'éducation dans nos collèges, ne pourrait se mettre à la tête des écoles primaires qui doivent nécessairement exister, si l'on veut nourrir les collèges. L'argument du correspondant prouve trop ; il est donc mauvais. Lorsque Jésus-Christ a dit : « allez, enseignez. » il parlait certainement de son évangile, et nullement de la science humaine, de la science profane.

Le correspondant pouvait se dispenser de citer, pour prouver qu'il faut une religion, que la jeunesse doit être élevée dans la religion, Voltaire, J. J. Rousseau et Condorcet, tous gens qui n'en avaient guère. Personne, que je sache, ne conteste ce point, et moins qu'un autre, le législateur qui nous a donné nos dernières lois d'éducation, puisqu'il pourvoit à l'établissement d'écoles de fabrique, à ce que le curé et le marguillier puissent faire partie, s'ils le désirent, de la commission des écoles, à ce que le curé soit visiteur *ipso facto* et puisse imposer les livres ayant trait à la religion et à la morale. Voltaire, que cite le correspondant, ami ardent de la liberté et de l'égalité parmi les hommes, ne pouvait être l'apôtre de l'ignorance qui fait des brutes et par conséquent des esclaves. Il savait que l'ignorance mène à la pauvreté et à la misère et que la misère conduit à la dégradation.

« Depuis que le monde existe, toujours la science a gouverné l'ignorance, » dit le correspondant. Rien de plus vrai assurément ; mais c'est sans doute la première fois qu'on cite cette vérité pour lire à un homme : ne vous instruisez pas, ne faites pas instruire votre fils. Sans y penser, le correspondant a renversé par cette seule phrase tous les arguments bons ou mauvais. Il a dit virtuellement à ses lecteurs : « faites instruire vos enfants, et ils gouverneront par leur éducation, par la richesse et la plume qu'elle leur procurera, ils domineront par leur intelligence et leur savoir ; que, si au contraire, vous les laissez dans l'ignorance, ils seront pauvres, gagnant misérablement leur vie au moyen des travaux les plus rudes et les plus bas, ils seront des prolétaires, ils seront les serviteurs de l'homme instruit. »

Le correspondant trouve que, jusqu'à Moïse « à qui Dieu enseigna à lire et à écrire » et avant lequel il suppose qu'on ne savait ni lire ni écrire, « le monde allait passablement bien. » Je ne vois pas du tout pourquoi on craint d'être le monde allé *parfaitement* bien, ou *mieux* au moins qu'il allait avant Moïse. Les choses allaient très-mal avant Moïse ; témoins le déluge, Sodom et Gomorre, Loth et ses filles. « Toute chair, dit la Genèse, avait corrompu ses voies. » On sait aujourd'hui que la masse d'un peuple est d'autant plus morale qu'elle est plus éclairée, que des statistiques intéressantes démontrent que le nombre des crimes diminue au milieu d'un peuple à mesure que l'éducation s'y répand, et qu'une bien plus grande proportion des crimes qui viennent à la connaissance des tribunaux de justice, ont été commis par des personnes illettrées que par des personnes instruites.

« Mais, depuis Moïse, cette science est devenue nécessaire. A qui ? A quelques-uns, non à tous ; ceux qui sont appelés de Dieu à conduire et à instruire les autres. »

Le correspondant veut-il nous dire comment nous connaîtrons désormais ceux qui sont ainsi appelés à conduire et à instruire ? Jusqu'ici l'enfant d'un cultivateur ou d'un artisan, dans une de nos modestes écoles de campagne le plus souvent, se distinguait-il des autres enfants par plus d'intelligence et d'amour de l'étude, vint son père ou quelque ami de l'éducation l'envoyait au collège. C'est à ce mode de connaître « ceux qui sont appelés, » que la plus grande partie de nos concitoyens les plus distingués par leur savoir et le rang qu'ils occupent dans la société, et peut-être le correspondant lui-même, doivent tout ce qu'ils sont aujourd'hui. Le correspondant qui veut que l'éducation ne soit nécessaire qu'à *quelques-uns*, voudra sans doute nous dire encore que s'il y a des gens privilégiés auxquels seront exclusivement répartis les bienfaits de la science, et qu'elle sera cette classe d'hommes mandats par le correspondant, à laquelle Dieu a donné un front élevé pour regarder les cieux, comme dit un poète latin, et qui sera forcément tenue de se courber comme la brute vers la terre, d'étendre à jamais le voile opaque de l'ignorance sur le flambeau céleste de l'intelligence que Dieu lui a octroyé comme à tous les autres hommes. Il fait vraiment peine de voir un prêtre et un Canadien peut-être, écrire de telles choses au dix-neuvième siècle, au milieu d'une population protestante qui a tant à cœur l'éducation, au milieu de compatriotes dont la masse est chaque jour et depuis si longtemps exploitée par des co-sujets plus instruits et par conséquent plus intelligents. « La science a toujours gouverné l'ignorance. Je ne comprends vraiment pas le correspondant de se donner tant de mal pour persuader à ses compatriotes d'être les exploités plutôt que les exploités ; mais

c'est heureusement une sorte d'*ambition* qu'il aura de la peine à insinuer dans le cœur de l'homme qui a le sentiment de sa dignité et, Dieu merci, mes compatriotes ne le cèdent à aucun peuple par l'élevation de leur caractère non plus que sous le rapport de l'intelligence naturelle. Le peuple Canadien s'instruit et les efforts de tous les étrangers du monde ne prévaudront point contre lui.

Le correspondant a sans doute frémi, comme vous et moi, d'indignation, lorsqu'il a vu un fanatique politico religieux aller à New-York prêcher que les Canadiens-français sont plongés dans une ignorance abrutissante et que ce sont leurs prêtres qui les tiennent dans cet état. Il a crié au mensonge à la calomnie et ne voilà-t-il pas qu'il lui fournit de nouvelles armes et contre ses concitoyens et contre le corps dont il fait partie. Je dis de nouvelles armes, parce qu'un ennemi sait faire armes de tout ; je suis bien loin de penser que notre clergé soit l'apôtre de l'ignorance ; je vois au contraire avec admiration les efforts généreux que font un grand nombre de ses membres pour donner l'éducation et la promouvoir. Le révérend Wilkes avait raison au moins contre le correspondant. Celui-ci aura beau me dire qu'il veut de l'éducation, qu'il n'est pas un étranger, qu'il veut bien que les Canadiens soient instruits, etc. Je lui répondrai qu'un peuple se compose de la masse : que ce ne sont ni MM. les curés, ni MM. les notaires, ni MM. les médecins qui forment le peuple, mais bien plutôt les cultivateurs et les artisans, que ce sont ces derniers qui sont le cœur et le sang du corps politiques qu'on appelle l'état. Cette masse doit être instruite tout comme MM. les curés, MM. les médecins et MM. les notaires. Seulement chaque état doit avoir une éducation appropriée aux besoins de ceux qui l'exercent ; la lecture, l'écriture et au moins les premières notions d'arithmétique sont utiles, sinon nécessaires, à tous, au dernier portefaix comme à celui qui est assis sur un trône. Dans une grande ville, et même dans une ville comme Montréal, un homme n'est pas même qualifié à remplir convenablement les devoirs de domestique, s'il ne sait au moins lire, et certainement ceux-là ne sont pas "appelés de Dieu à conduire et à instruire les autres." Pour un grand nombre d'artisans, la géométrie et le dessin linéaire sont de toute nécessité, et les cultivateurs, qui dans ce pays sont tous propriétaires ou peuvent tous espérer de le devenir, devraient pouvoir exercer leur art, que je tiens un des plus difficiles qui existent, non comme ils l'ont fait jusqu'à présent, par routine, mais d'après les principes de la science. L'agriculture est une des sciences les plus étendues et les plus compliquées ; on ne peut y exceller sans connaître la chimie, la botanique etc, avoir des notions étendues de physiologie végétale et animale. Mais avec ces connaissances le cultivateur pourra multiplier et décupler les produits de son domaine. Le correspondant est certainement bien étranger au pays s'il ne sait pas qu'annuellement des gens venus ici d'outre-mer sans capitaux, prennent des terres à ferme d'abord, puis les achètent bientôt et souvent emploient comme serviteurs ceux mêmes dont ils ont tenu les terres à ferme. C'est ainsi qu'un grand nombre des terres qui avoisinent Montréal et nos autres villes sont devenues la propriété de nouveaux colons. Le correspondant pourrait-il nous expliquer ce fait autrement que par l'ignorance des uns et l'éducation des autres ; le Canadien ne le cède certainement à personne ni en économie, ni en frugalité ni en amour du travail.

Le correspondant cite encore le testament politique du cardinal de Richelieu pour prouver que l'éducation ne doit pas être donnée à la masse d'un peuple. Je dirai d'abord que cet opuscule, quoique imprimé sous le nom de cardinal, n'est pas de lui, comme la chose a été bien prouvée, et qu'il est en effet indigne de ce grand homme. D'ailleurs, fût-il de lui, l'opinion de ce ministre de Louis XIII, ne pourrait contrebalancer des faits aussi parents que ceux que nous avons sous nos yeux. Quels sont en effet les pays pauvres, les pays opprimés, si ce ne sont les pays où le peuple gémait dans l'ignorance ; quels sont d'un autre côté les états dans lesquels vous voyez les peuples libres et heureux, se sont les états où l'éducation est généralement répandue. D'un côté la France, l'Angleterre et les Etats-Unis ; de l'autre l'Espagne, le Portugal et une partie de l'Italie. Je dis plus : les peuples ignorans ne peuvent être libres ; ils pourront bien anéantir des tyrans, mais toujours à la place de l'idole renversée il s'en élève une autre, après que l'anarchie et la licence ont régné quelque temps sous le nom de Liberté. Les Etats-Unis, éclairés, ont conquis leur indépendance et avec elle la paix et le bonheur ; le Mexique ignorant, au contraire, avec son indépendance, n'a trouvé que la guerre civile et les maux qui l'accompagnent. Les Etats à esclaves sentent bien la plupart ce que peut l'éducation, lorsqu'ils défendent par des lois et des châtimens aux esclaves d'apprendre à lire et à écrire. Ce ne sont pas des hommes qu'il s'agit de former là, mais bien une espèce d'animal mitoyen entre l'homme et la brute. C'est là bien connaître les effets de l'ignorance et en tirer un excellent parti dans l'intérêt de l'égoïsme. Les auteurs de ces lois n'ignoraient pas que l'ignorance avait tellement abruti certains peuples sauvages de notre continent, qu'ils n'ont jamais pu comprendre la civilisation et qu'ils ont mieux aimé se faire balayer de la surface du globe que d'accepter ses bienfaits.

L'auteur du testament politique ne s'oppose pas d'ailleurs à ce qu'on enseigne aux enfans du peuple la lecture, l'écriture et les autres connaissances primaires, mais seulement à ce qu'on ne veuille faire des *savans* de tous les individus qui composent le peuple. (V. la citation du correspondant.) Or, les lois d'éducation passées par notre parlement ni par aucune législature que je sache, n'ont en en vue ce projet chimérique et ridicule. Ce que veut la loi c'est de donner aux enfans du peuple ces connaissances primaires et générales, nécessaires ou utiles dans tous les états de la vie : la lecture, l'écriture,

le calcul arithmétique, les premières notions de grammaire, de géographie, d'histoire, etc. Je pense bien que tout ceci ne fera pas encore de ces demi-savans que craint tant le correspondant, qui troublent l'église et l'état, tandis qu'ils n'ont rien à craindre des savans et des ignorans. A ce propos il cite ce proverbe de Solon : "sapiens timet et declinat, *stultus* autem transiit et confidit." Si je me rappelle un peu mon latin, *stultus* ne signifie pas un demi-savant ; je le traduirais bien plutôt par ignorant.

Après avoir dit qu'il n'y a que les demi-savans qui troublent l'état, je ne m'attendais pas que quelques lignes plus bas, le correspondant s'élèverait contre la taxe ou cotisation, qu'il nierait à l'état le droit d'en imposer pour l'objet de l'éducation, comme si ce n'était pas s'élever contre l'état que de s'élever contre les lois de l'état. Pour cela il établit un parallèle entre l'état et le tuteur d'un enfant qui pèche par tous les points. Comme il admet pourtant "qu'il (l'état) peut prendre du bien de ses sujets ce qui est nécessaire pour l'administration destinée à leur procurer protection dans leur liberté et la jouissance de leurs propriétés," j'en conclus qu'il peut imposer des cotisations pour le soutien de l'éducation. En effet, ou ce sont les biens d'un homme qui envoie des enfans à l'école qui sont imposés pour l'objet de l'éducation, ou ce sont les propriétés d'une personne qui n'a pas d'enfans à envoyer à l'école ou qui ne veut pas faire instruire ses enfans ; dans le premier cas il n'y a pas de contrainte, puisque la personne cotisée est disposée à faire d'elle-même ce que la loi lui impose dans l'intérêt de ses enfans, et dans le second cas, la personne dont les biens sont imposés pour le soutien des écoles, en félicitera "protection dans la jouissance de sa propriété." En effet l'éducation généralement répandue fait fuir la misère et par suite le crime qui viole la propriété. J'ai visité certaines campagnes aux Etats-Unis et j'ai remarqué avec surprise qu'on n'y ferme pas les portes au verrou, même la nuit, et avec bien plus de surprise encore, que le larcin y est une chose inouïe. C'est bien différent dans la plupart de nos campagnes. A quoi tient donc cette différence ? Quant à l'homme qui ayant des enfans se refuse au devoir sacré de les faire instruire, la cotisation doit lui être imposée comme une pénalité.

Il y a taxes directes, et taxes indirectes, et un état ne peut subsister sans les unes ou les autres. La législature provinciale accorde annuellement à nos collèges des sommes considérables sur le produit des taxes indirectes, que paie également le peuple, et le correspondant n'a jamais songé probablement à élever la voix contre cet *abus*. Pourtant, dans ce cas, les contribuables retirent un profit moins immédiat des sommes d'argent qu'on prélève sur eux pour cet objet.

Il est bien singulier que le correspondant, qui dit avoir lu la loi des écoles, lui reproche de ne pas songer à donner une éducation religieuse aux enfans. Qui donc est appelé à mettre la loi en opération, si ce ne sont les pères de famille dans chaque municipalité ? Ne sont-ce pas les commissaires d'écoles élus par eux qui nomment et destituent les instituteurs, qui régissent le cours d'études, etc. imposent les réglemens à suivre dans les écoles ? Le curé ou ministre n'a-t-il pas une part importante dans l'administration des écoles, surtout en matière religieuse. Tout prêtre, ministre ou personne faisant partie d'un corps religieux enseignant ne peuvent-ils pas se livrer librement à l'enseignement, sans être tenus de subir un examen comme le commun des instituteurs ? Ce n'est certainement pas là une clause prise du système universitaire, dont on a fait un si terrible épouvantail.

Une vie privée est une vie sûre et innocente, celle du grand monde est inquiète et dangereuse. P.

BULLETIN.

Sur l'éducation.—Nouveaux évêchés en Angleterre.—Monopole de l'éducation en France ; Circulaire de l'Archevêque d'Avignon à ce sujet.—Nouvelles diverses.

Nous publions avec plaisir la correspondance de la *Minerve*, sur l'éducation, car c'est du choc des idées que jaillit la lumière, et notre correspondant ne demandait pas mieux que de voir son écrit discuté sur les journaux ; comme les circonstances paraissent changées, il est bon de connaître de nouveau les opinions. Quant à nous, nous ne cherchons pas à nous excuser ; si nous avons tort, nous voulons bien passer pour avoir tort ; pour tant nous ne croyons pas jusqu'à présent, avoir été l'ennemi de l'éducation ; notre conduite ne le prouve pas, au contraire, nous avons fait notre possible pour l'étendre autant qu'il dépendait de nous. Nous avons suggéré dernièrement un plan, qui contribuerait peut-être plus à l'éducation que tous les autres ; c'est de faire instruire les filles. S'il était possible que tout le monde fût instruit, que tous sussent lire, écrire, ainsi que les premières règles de l'arithmétique, y compris celles des pratiques les plus communes et les plus indispensables dans le commerce, ce serait tout notre désir, et nous y souscririons volontiers ; mais la chose ne nous paraît pas facile ; qu'on voie en Angleterre, sur 735,755 personnes qui se sont mariés en trois ans, 303,330, ont fait leurs croix pour toute signature ; ce qui marque

certainement que l'éducation n'y est pas en grande vogue. Mais au surplus, l'éditeur des *Mélanges Religieux* n'avait pas tant intention de parler de l'éducation que du mode d'éducation ; nous ne parlons pas de *notre correspondant* ; il répondra sans doute pour lui-même. Quant aux *étégnoirs*, nous sommes bien loin de les approuver ; au contraire nous les blâmons fortement ; car il n'est jamais permis de résister à l'autorité, et ils ont eu grand tort d'exposer de pauvres habitans, dépourvus de science et de connaissances, à la vindicte des lois, et aux frais d'une poursuite devant les tribunaux ; s'ils trouvaient des défauts dans la loi, ils pouvaient pétitionner légalement. Mais pour le clergé, ce *troupeau de bons enfans*, il ne doit pas pétitionner, ni présenter d'adresse à la Chambre ; la loi, une année lui fera l'honneur de nommer ses membres visiteurs ou commissaires ; une autre année elle les mettra de côté, parce que sans doute, elle n'a plus de confiance en eux ; une autre année encore, elle les rappellera par grâce ou par faveur ; et puis l'année d'ensuite, elle trouvera encore le moyen de les exclure en exigeant qu'ils possèdent la valeur de £250. Est-ce bien là se jouer du monde ? Si une éducation complète ne vaut pas £250 pour quoi donc tant l'apprécier ? Mais enfin, y a-t-il un grand avantage aux membres du clergé d'être nommés commissaires ? Qu'on en juge par le trait suivant : Dans une certaine paroisse, les commissaires approprient l'argent donné par le gouvernement d'une manière qui paraît répugner à la loi ; le curé seul s'y oppose, mais inutilement ; il écrit à qui de droit, qu'il renonce à la charge de commissaire pour telles et telles raisons. On lui répond qu'il n'est pas en son pouvoir de se démettre de sa charge. Il s'informe si en cas de poursuite, il serait compris avec les autres commissaires, on lui répond affirmativement, et de plus qu'il serait condamné solidairement avec eux ; *car ainsi le veut la loi*. Voilà qui est bien consolant ! Mais laissons cela, et voyons si le clergé a attendu le Parlement, pour donner l'éducation au pays. Depuis que le Canada est découvert, qui a fait instruire ses habitans ? Quelles sont les maisons d'éducation que le Parlement peut mettre en opposition avec les séminaires, les collèges, les convents et toutes les écoles que le clergé a fondés lui-même sans aucun autre secours ? L'éducation a-t-elle manqué à quelqu'un ou quelque part ? Ceux mêmes qui parlent tant d'éducation, ceux qui dans la Chambre s'efforcent de mettre le clergé hors des rangs, où ont-ils puisé leur éducation ? N'ont-ils pas obligation, de ce qu'ils savent, à ce même clergé qu'ils voudraient maintenant contrôler ? Si le Canada avait été dans l'obligation d'attendre les secours de la Chambre pour être instruit, compterait-il aujourd'hui au nombre de ses grands hommes les PLESSIS, les LARTIGUE, les BEDARD, les VALIÈRES, et tant d'autres personnages célèbres que nous ne pouvons nommer, parce que nous avons encore le bonheur de jouir et de profiter de leurs lumières et de leurs connaissances.

On voudra bien encore nous permettre une autre réflexion ; c'est que si on veut que l'éducation soit répandue uniformément dans toutes les classes, il est nécessaire d'aider les pauvres plus qu'on ne le fait. Dans la loi actuelle, le gouvernement distribue également ses revenus aux riches et aux pauvres, et même plus aux riches qu'aux pauvres, car ceux-ci sont malheureusement dans l'impossibilité d'en profiter. Des enfans qui ne sont point vêtus, qui n'ont rien à manger, qui sont obligés, presque en sortant du berceau, de travailler ou de quêter pour vivre et faire vivre leurs parens, seront-ils capables d'aller à l'école ? Il faudrait au moins faire une exception pour eux, ou bien leur donner des vivres et des habits, et même à leurs parens qui ont besoin de leur aide pour subsister. Les deniers du gouvernement sont donc mal partagés, en les départissant à tous également. Les riches qui ont les moyens de donner l'instruction à leurs enfans ne devraient point y toucher. On nous dira, que la Législature y a pourvu en obligeant de payer, outre la cotisation sur l'évaluation des biens, une certaine somme par enfant ; oui ; mais tout le monde sait que presque partout on est venu à bout d'annuler cette clause d'une façon ou d'une autre. Il faudrait donc obliger d'une manière plus efficace les riches à payer, et après cela la Législature n'aurait plus à penser qu'aux pauvres, qu'elle aiderait véritablement. Ce serait alors un véritable bienfait.

D'après la loi de l'éducation, les enfans sont assujettis à aller à l'é-

cole depuis cinq ans jusqu'à seize ; les premiers sont trop jeunes et ne peuvent que faire perdre le tems aux autres, les seconds sont trop vieux, puisqu'alors ils sont en âge d'apprendre un métier ou de travailler à la terre avec leurs parens. Il paraîtrait plus raisonnable d'obliger les enfans à fréquenter les écoles depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de douze. Quatre ans doivent suffire pour apprendre à lire, à écrire et les premières règles de l'arithmétique. Obliger les enfans de campagne à aller à l'école pendant onze ans, c'est un tems suffisant pour faire des études en Sorbonne. On dira qu'ils ne sont pas obligés d'aller à l'école pendant tout ce tems là. Soit ; mais les parens d'après la tenure de la loi, n'en seront pas moins obligés de payer pour tous leurs enfans depuis l'âge de cinq à seize ans, qu'ils aillent à l'école ou qu'ils n'y aillent point. Voilà ce qui fait murmurer ; cependant si quelques individus voulaient mettre leurs enfans à l'école avant l'âge de huit ans ou après l'âge de douze, ils devraient en avoir la permission en payant pour leur instruction, comme pour les autres, s'ils en ont les moyens. Nous avons rapporté ici seulement quelques-unes des plaintes qu'on fait de tous côtés, car chacun se croit libre de donner son avis, ou de faire connaître son opinion, en adviendra ce qu'il pourra ? Rien probablement !

— Il y a quelques années à peine, que l'Angleterre se passionnait sur toutes les questions qui touchaient aux intérêts de son Eglise. Les affaires de l'Etablissement étaient, avant tout, des affaires nationales. Le moindre empiétement sur ses droits soulevait les masses ; la plus légère amélioration introduite dans son sein les réjouissait. Aujourd'hui, au contraire, la plus froide indifférence accueille tout ce qui touche à l'Eglise. Cette institution n'est plus celle de la nation ; elle a trahi ses devoirs envers le peuple, et le peuple, à son tour, la renie. Qu'on lui donne, qu'on lui prenne, il la laisse se défendre. L'expérience lui a appris qu'elle veillait à ses propres intérêts avec assez de vigilance pour que le peuple fût à cet égard à l'abri de toute inquiétude.

Une question d'une haute importance pour l'Eglise établie va bientôt être soumise au Parlement. L'anglicanisme en fait une affaire de vie ou de mort. C'est une compensation que le gouvernement lui accorde en retour des pertes qu'il a essayées. Eh bien ! en dehors du cercle étroit du clergé, personne ne s'en émeut. La presse garde le silence. Les publicistes sont muets.

Le diocèse de Londres sera partagé en deux. Le Nottinghamshire et une partie du Yorkshire formeront un second diocèse, le Cornwall un troisième, et enfin la juridiction du quatrième prélat s'étendra sur une partie du Lancastshire.

Les nouveaux évêchés auront de 50 à 75,000 fr. par an, pris sur les revenus des diocèses actuels. Chaque diocèse y contribuera dans la proportion de ses ressources. La Chambre des Lords sera ouverte aux nouveaux dignitaires à mesure qu'il y aura des vacances sur les bancs des prélats qui y siègent actuellement. De cette façon, le nombre des Lords spirituels ne sera pas augmenté, et les prélats appelés à occuper les sièges épiscopaux qui deviendront vacants, attendront leur tour avant d'entrer au Parlement.

Croirait-on que dans le vaste empire sur lequel s'étend le sceptre spirituel de la reine Victoria, il se trouve en ce moment 51 évêques catholiques, lorsqu'on y compte seulement 64 évêques anglicans ? Et le catholicisme n'y est cependant toléré que d'hier !

	Evêques anglicans.	Evêques catholiques.
En Angleterre.	22	10
Dans le pays de Galles.	5	1
En Ecosse.	7	5
En Irlande.	13	27
Dans les colonies anglaises.	17	38
	<hr/> 64	<hr/> 81

Les prétentions anglicanes ne se bornent pas à l'Angleterre. Partout où l'Eglise envoie ses évêques, l'anglicanisme mande ses *bishops*. Ainsi, il va créer en Australie trois sièges épiscopaux, celui de Sidney, de Melbourne et des Galles du Sud, dont le nom n'est pas encore fixé. Ces efforts rappellent assez ceux de la grenouille de la fable.

Pour dire un dernier mot de la question des évêchés, est-ce que la

profonde indifférence du public ne dit pas que sa foi dans l'Établissement s'est évanouie? Il comprend que cette adjonction de quatre membres ne rendra pas la vie au corps épiscopal, pas plus que la puissance galvanique ne ressuscite les cadavres qu'elle fait mouvoir.

—En France, le monopole poursuit la série de ses actes vexatoires et de ses empiétements odieux sur l'enseignement primaire. Avec ses tracasseries administratives et ses poursuites judiciaires, il ne tiendra pas à lui de dénaturer absolument et de rendre, avant peu, tout à fait insupportable, la loi de 1833. Cette loi, interprétée comme on l'interprète chaque jour, au lieu d'être la Charte de l'instruction populaire, selon les expressions de ses auteurs, et de constituer la liberté aux premières assises de l'enseignement, ne serait plus que le cadre commode d'un arbitraire excessif et un niveau fatal de servitude.

Il y a quelques mois, le ministre de l'instruction publique a prétendu, à l'aide d'un arrêt de la cour suprême, ressaisir, au sujet des établissements à pensionnaires, cette faculté générale d'autorisation préalable que la loi de 1833, s'appliquant à tous les établissements quelconques d'instruction primaire, avait précisément pour but de lui enlever.

Plus récemment, un tribunal de police correctionnel condamnait, dans une de ces villes de province, un vénérable ecclésiastique, muni de toutes les conditions légales pour l'exercice de l'enseignement primaire, mais coupable du crime irrémissible d'avoir empiété jusqu'à un certain point sur le domaine de l'enseignement secondaire, en apprenant par charité à deux ou trois de ses élèves quelques mots de latin.

La plupart des évêques de France ont adressé à leur clergé des circulaires pour engager les curés à faire signer des requêtes pour demander la liberté d'enseignement. Voici celle de l'archevêque d'Avignon :

« Monsieur le curé,

« Je vous envoie un exemplaire d'une pétition qui doit être adressée, au nom des pères de famille, aux Chambres législatives, à l'effet d'obtenir la liberté d'enseignement promise par la Charte.

« Vous remarquerez, Monsieur le curé, que cette pétition est rédigée en termes pleins de mesure, et qu'elle est en tout point conforme à l'équité. Je vous engage donc à la faire couvrir de signatures, et à me la transmettre le plus tôt possible. L'intérêt des pères de famille est inséparable de celui de votre paroisse, et l'un et l'autre sont chers à votre cœur.

« Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mon sincère attachement.

† PAUL, Archevêque d'Avignon. »

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Mgr. l'archevêque de Québec est parti de cette ville pour aller visiter le séminaire de Nicolet. Sa Grandeur est accompagnée des RR. MM. Dumoulin, Béland et Fortier, et de son sous-secrétaire M. Edmond Langevin. *Canadien.*

ROME.

—Le *Licéro* du 27 mars, qui n'est arrivé qu'aujourd'hui à Paris, contient la relation de la solennité du 25, sur laquelle notre correspondance particulière nous a déjà fourni de plus amples détails. Nous trouvons cependant dans le récit du journal officiel un fait intéressant dont notre correspondant n'avait pas fait mention. A l'issue de la messe solennelle de la fête de l'Annonciation, célébrée, comme nous l'avons dit, dans l'église de Sainte-Marie-de-la-Minerve, le Saint-Père étant rentré à la sacristie, se plaça sur son trône, et promulgua le décret qui constate que le P. Louis La Nuza, religieux profès de la Compagnie de Jésus, a porté au degré héroïque la pratique des vertus. Après cette lecture, le R. P. Roothaan, général de l'ordre des Jésuites, et postulateur de la cause, adressa, au nom de la Compagnie, une courte allocution à Sa Sainteté, qui daigna lui répondre quelques paroles affectueuses.

Le Pape Pie IX a eu l'heureuse pensée de faire retirer des ateliers de Saint-Paul-hors-des-murs, où elles étaient sans destination, les deux statues colossales de saint Pierre et de saint Paul, pour les placer au bas du grand escalier de Saint-Pierre, de chaque côté du vaste perron qui conduit de la place à la basilique du Vatican. Elles remplaceront les deux anciennes statues, dont la dimension n'était pas suffisamment proportionnée à l'immense étendue de la place ni à la décoration du plus grand et du plus magnifique temple de la chrétienté.

L'une de ces nouvelles statues, celle de saint Paul, a été élevée le mercredi 24 mars sur son piédestal, au moyen d'un mécanisme dont tous les mouvements étaient marqués par les sons du tambour et exécutés

avec une merveilleuse précision par des soldats pontificaux.

Un bataillon de troupes de ligne formait un carré autour des travailleurs : une foule innombrable couvrait le reste de la place. Au milieu des bruits confus qui s'élevaient du sein de cette multitude, un immense cri de joie se fit entendre : c'était le Pape Pie IX dont toute cette population saluait la présence. Sa Sainteté, qui venait de visiter les appartemens du Vatican qu'elle doit habiter pendant la Semaine-Sainte, s'était placée à l'une des hautes fenêtres des arcades de la basilique, pour être témoin de cette intéressante opération. Le St. Père reçut les hommages de Son Em. le cardinal Mattei, archevêque de la basilique, de Mgr. Antonelli, trésorier-général, et de Mgr. Lucidi, économiste de la fabrique de St. Pierre, et il daigna adresser ensuite de justes éloges aux architectes qui avaient dirigé les travaux.

FRANCE.

—Les exercices de la retraite qui a été donnée aux soldats de la garnison de Toulouse, se sont terminés le 7 avril. Le succès de cette retraite a de beaucoup dépassé toutes les prévisions et toutes les espérances. Tous les soirs, à six heures, dans la vaste chapelle des Pénitens-Gris, mille à mille deux cents hommes se pressaient autour de la chaire de vérité pour entendre l'éloquente parole de M. l'abbé Salvan, chanoine honoraire de la métropole, qui avait accepté avec empressement la mission d'évangéliser ces bons militaires. Nous voudrions pouvoir redire à nos lecteurs tout ce que l'orateur sacré a su trouver de belles et touchantes inspirations pour ranimer le sentiment religieux dans l'âme de ses auditeurs. L'attention la plus soutenue, le recueillement le plus profond témoignaient hautement le plaisir qu'ils éprouvaient à écouter les grandes vérités du salut, si bien appropriées à la position du soldat chrétien.

Le Mardi-Saint, Mgr. l'Archevêque voulut jouir lui-même du magnifique spectacle que la piété de ces soldats chrétiens devait lui offrir. Sa présence combla de joie ces excellents militaires. On les voyait s'incliner devant lui avec les marques du respect le plus filial. Après avoir donné la bénédiction du Saint Sacrement, Monseigneur chargea M. l'abbé Berger, son vicaire-général, de remercier en son nom les troupes, de la consolation qu'elles donnaient en ce moment à son cœur.

L'empressement spontané et libre que les soldats ont montré à assister à ces exercices, n'a point été stérile. Un grand nombre d'entre eux ont déjà ou se préparent à accomplir les devoirs que l'Eglise impose à ses fidèles enfans.

—On vient de découvrir à l'abbaye de Livry, propriété appartenant à l'amiral Jacob, la pierre tumulaire qui recouvrait les restes de Robert-Antoine Abelli, ancien abbé de Livry et confesseur de la reine Catherine de Médicis. Son portrait est gravé en creux sur cette pierre, de grandeur naturelle, et dans l'attitude de la prière.

HAVANE.

Sur la demande de Mgr. l'évêque et du chapitre de ce pays, le capitaine-général des Antilles espagnoles a interdit toute espèce de buls publics et de *masques* pendant le Carême, et même toutes sortes de spectacles et de fêtes populaires pendant la semaine de la Passion et la Semaine Sainte. Nous connaissons un pays qui compte plus de trente millions de catholiques, et dont les autorités sont bien loin d'imiter un pareil zèle et un semblable respect pour la religion et pour la morale publique!

INDES OCCIDENTALES.

—On écrit du Brabant septentrional :

« Le digne évêque de Canée, Mgr. Grooff, l'exilé de Batavia, vient de passer deux jours à Bois-le-Duc. Ce prélat est à la veille de partir pour les Indes-Occidentales avec la qualité de *Visiteur Apostolique*. La persécution que Dieu a permis que son Eglise souffrit dans les Indes, a eu pour résultat d'amener des négociations qui ont tourné au profit de la liberté religieuse, c'est-à-dire qu'on a obtenu des garanties pour le libre exercice du culte catholique. Il se conçoit qu'on a été obligé de faire quelques concessions pour arriver à ce dénoûment : les quatre missionnaires qui ont été exilés en même tems que Mgr. Grooff, et qui sont aujourd'hui dans la mère-patrie, ne retourneront plus à Java. Dans toutes les allocutions que Mgr. Grooff a adressées aux fidèles, dans les diverses circonstances où il s'est trouvé, il les a toujours engagés à pâlir de leurs prières. »

NOUVELLES DIVERSES.

CANADA.

—Les funérailles de l'honorable Joseph Masson, ont eu lieu mardi dernier dans l'église de Terrebonne en présence d'un concours immense de citoyens tant de Montréal, que de la paroisse de Terrebonne et des endroits voisins. Mgr. Prince suivi d'un nombreux clergé fit la levée du corps (1) et le service fut célébré par messire Hudon V. G. Les porteurs du poêle étaient les honorables Peter McGill, J. Pangman, Joseph Roy, J. D. Lacroix, O. Berthelet, et A. N. Morin. Le cortège se composait des membres de la famille du défunt et d'un certain nombre des principaux citoyens ; venait ensuite la députation de l'association St. Jean-Baptiste qui consistait en vingt-deux membres avec les ornemens couverts de crêpe et ayant à leur tête J.

(1) Mgr. n'a point fait la levée du corps, c'est M. Hudon V. G. Mgr. n'a fait que l'enterrement.
Note de l'Ed. des *Mélanges*.

Bourret, écuyer, qui occupait la place du président, escorté des honorables Denis Benjamin Viger et L. H. Lafontaine; venait ensuite la députation de l'Institut Canadien avec ses insignes, puis une foule de personnes qui occupait tout l'espace qui sépare l'église du manoir seigneurial. Le temple était tout tendu de noir et éclairé par une quantité innombrable de cierges. Le cercueil reposait pendant la cérémonie funèbre au milieu de la grande allée de l'église et en arrière se trouvaient quatre cercueils contenant les restes des enfans de M. Masson, morts et enterrés précédemment à Montréal, et exhumés; et transportés à Terrebonne pour être déposés dans le même tombeau où repose maintenant leur père.

Minerve.

Emigration.—Une assemblée nombreuse a eu lieu à ce sujet mardi dernier, au Palais de Justice de cette ville, sous la présidence du maire. Un Comité d'Emigration fut organisé, avec instructions de prendre des mesures immédiates afin d'être prêt à recevoir les nombreux émigrans qui vont arriver; un bureau doit être ouvert à cet effet, près des Quais, sous la direction d'un agent du gouvernement actif et intelligent. Une bâtisse temporaire doit être préparée hors de la ville, pour servir d'hôpital et recevoir les malades. Enfin il faut éloigner de la ville tout ce qui pourrait être préjudiciable à la santé publique, le comité nommé est composé de l'hon. A. Ferrie, président, M.M. John Eadie, écr. trésorier; J. DeWitt, J. E. Mills, John Dougall, S. Mathewson, J. Keller, Capt. Maitland, J. Ferrier, R. Armour, T. Lett, H. Mulholland, E. Muir, J. Sproston, J. Leeming, J. Court, Dr. Beaubien, W. Hedge, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre. *Revue Canad.*

Une suite d'accidens.—La paroisse de Maskinongé a été affligée, la semaine dernière, de plusieurs accidens survenus presque subitement. Vendredi un jeune homme d'environ 12 ans, fils de Louis Fleury, fut tué par un cheval qui lui donna un coup de pied dans le ventre. Samedi, trois enfans s'amusaient à pêcher dans un étang situé près d'une potasserie appartenant à Frs. Boucher, Ecr.; l'un d'eux, âgé d'environ 6 ans, et fils cadet de feu L. Boucher, Ecr. laissa échapper un petit poisson qu'il avait pris, puis tomba à l'eau en voulant la rattraper; aussitôt un de ces enfans, du même âge, nommé Trudel, se jeta à l'eau pour tâcher de sauver le premier, mais tous deux disparurent aussitôt sous l'eau. Le troisième enfant, frère du premier qui tomba à l'eau, courut aussitôt pour avertir; on vint au secours, et on tira les enfans de l'eau, mais le jeune Boucher était noyé, et le jeune Trudel sans connaissance; on parvint cependant à force de soins à ranimer ce dernier.

Le même jour, dans la même paroisse, un homme du nom de Savard se brisa la tête en tombant sur un chaudron de fer, au moulin de C. Dunn, Ecr. Puis pour surcroît de malheur, on apprenait, presque en même temps, à Maskinongé la mort d'un jeune homme de 17 ans, fils de Jacques Roy, cultivateur, de cette paroisse, écrasé par la chute d'un arbre, dans le Haut-Canada, et qu'un jeune homme nommé Lemire qui accompagnait ce dernier avait en une épaule démise par la chute du même arbre. *Echo de Camp.*

—L'*Echo des Campagnes* dit que Lebeau qui s'est noyé à bord du *St. Louis* était forgeron, et qu'il allait dans le Haut-Canada pour travailler; il était âgé de 33 ans, et laisse une femme et sept enfans.

Il ajoute: Le même jour à bord du même vaisseau nous avons remarqué pas moins d'une dizaine de personnes ivres; et chose dégoûtante nous avons vu le père et les fils, sous tous deux; on nous dit qu'ils étaient de Maskinongé, et ils ont vraiment fait honneur à leur paroisse. Le fils était mortivre et couché comme un animal sous un wagon, le père nu-tête essayant à le relever, mais incapable et chancelant. Quelques instans après le père allait encore à la cantine du steambot, continuant à y boire, et disait qu'ils seraient contents si quelqu'un pouvait battre son fils et lui donner des coups pour l'éveiller.

N'y a-t-il donc aucun remède pour empêcher ces scènes déshonorantes, et n'y a-t-il personne qui veuille donner la main à ceux qui travaillent à combattre la passion brutale de l'ivrognerie? *Idem.*

Vaisseaux en quarantaine à la Grosse-Isle.—Des vaisseaux arrivés à la Grosse-Isle y sont détenus en quarantaine, plusieurs des passagers étant morts des fièvres durant la traversée. D'autres y ont été débarqués malades.

Ces vaisseaux sont: le *Handsworth* avec 527 passagers, le *Persévérance* avec 311, le *Jane Black* avec 425. Les deux premiers viennent de Dublin et le dernier de Limerick. Il est mort quarante personnes durant la traversée, à bord de l'un de ces navires. Une lettre reçue de la Grosse-Isle dit que l'hôpital renferme déjà 150 malades, la plupart Irlandais catholiques. Nous avons entendu dire qu'un membre du clergé doit descendre pour aider l'aumônier de la station qui ne peut suffire à ses devoirs pénibles.

Canadien.

—Le *Canadien* d'hier rapporte comme une "nouvelle vraie" que M. Caron a reçu, la lettre contenant sa destitution, comme orateur du conseil législatif.

Nous apprenons du même journal que les électeurs de Dorchester se préparent à envoyer une députation à M. Lemieux, avocat de Québec, le priant de se porter candidat en remplacement de M. Taschereau.

ITALIE.

—Le célèbre agitateur de l'Irlande, O'Connell, est arrivé avant-hier à Valence sur un des bateaux à vapeur du Rhône. Il était accompagné de son fils, Daniel O'Connell, député de la chambre des communes, de son aumônier, d'un médecin et d'un valet de chambre.

Son état de souffrance l'a obligé de séjourner à l'hôtel de la Poste jusqu'à hier matin. A huit heures, une voiture de place l'a ramené avec sa suite jusque sur le port, où il a attendu le passage d'un bateau pour reprendre sa route. Un assez grand nombre de curieux, parmi lesquels on remarquait plusieurs ecclésiastiques, circulaient autour de la voiture pour contempler les traits de l'illustre malade. A l'arrivée du bateau à vapeur l'*Argle*, O'Connell s'est péniblement acheminé à bord, soutenu par son fils et le capitaine du bateau. Les assistans se sont respectueusement découverts à son passage, et quelques cris de *vive O'Connell* sont partis du groupe qui stationnait autour de la voiture.

FRANCE.

—Paris s'émeut déjà de la venue probable de l'empereur de toutes les Russies en France. Les hauts fonctionnaires de l'armée pensent naturellement aux représentations militaires. On s'est aussitôt mis en quête d'un vaste champ de manœuvres, qui permit les répétitions des grandes scènes de Wosnezensk, de Kalisch, de Tzar-Koïf-Zelo, réduites au petit pied. On hésite entre Metz, Fontainebleau et Compiègne. Beaucoup de personnes croient à la réalisation de ce projet; car elles savent que Nicolas aime l'extraordinaire, ce qu'on appelle vulgairement des *coups de tête*. Le prêt de cinquante millions a déjà prouvé son désir de se rendre le pays agréable. Quelques démonstrations soldatesques, des distributions de croix complètement la tactique de l'autocrate en pareil cas. Quant à nous, nous ne comprendrions pas que la France puisse accueillir avec faveur une visite qui se traduit en sacs d'argent. *Observateur Français.*

ANGLETERRE.

—La reine a gracieusement accordé pour résidence à lord John Russell Pembroke Lodge, dans Richmond Park; ce château sera immédiatement occupé par le premier ministre et sa famille.

—L'embarras de la Banque d'Angleterre et du monde commercial et financier continue. Les espèces sortent du pays, au grand désespoir des capitalistes.

—Les projets d'émigration Irlandaise sont abandonnés. Le gouvernement impérial est plus que jamais déterminé à ne pas encourager cette émigration, mais bien de la laisser à elle-même et aux efforts des propriétaires Irlandais. Lord Lincoln ayant fait motion dans la chambre des communes pour une adresse à S. M., aux fins de s'enquérir des moyens de colonisation qu'on pourrait adopter subsidiairement pour améliorer la condition de l'Irlande, Lord Grey intima sa détermination d'opposer toute cette investigation, comme inutile et dit que la majorité rejeterait la proposition. L'opinion publique en Angleterre et en Irlande est contre tout projet d'émigration en bloc et de colonisation systématique.

—Les journaux anglais racontent qu'un navire de 320 tonneaux, l'*Exmouth*, parti de Londonderry pour Québec, avec 240 émigrans et 11 hommes d'équipage, a fait naufrage sur les bords d'Islay. Les seules personnes échappées au naufrage sont trois matelots. Aux dernières dates d'Islay, 20 cadavres avaient été rejetés sur le rivage.

—Les colonies anglaises occupent une surface de 2,119,708 milles carrés, avec une population de 107,708,323 âmes. Elles font pour £55,533,500 en exportations et importations, avec des navires jaugeant ensemble 7,514,585 tonneaux.

—Brandeston-Hall, dans le comté de Suffolk, le beau château de M. M. Austin, Q. C., a été entièrement détruit par le feu. La perte s'élève à £20,000.

—Le duc de Bedford vient d'accorder sur sa cassette particulière à la paroisse de Saint-Paul Covent-Garden, la somme de £3,000, en sus d'une autre de £10,000, déjà donnée par lui pour contribuer à l'extension de la nouvelle rue qui doit aller de Leicester square à King-street, Covent-Garden. Les travaux de ce nouveau percement, si important pour le quartier qu'il dégage, vont être, en conséquence, immédiatement commencés.

—Il a depuis longtems été reçu comme un axiome de la loi anglaise, que le juge est l'avocat du prisonnier; mais peu de personnes s'en seraient doutées en entendant dernièrement le résumé d'un juge de la seconde cour de Preston, qui se terminait ainsi: "Messieurs les jurés, vous ne pouvez pas avoir le moindre doute de la culpabilité du prisonnier; sur sa figure on le verrait."

ESPAGNE.

—La reine d'Espagne et son époux ont paru ensemble en public; on considère ceci comme une réconciliation.

PORTUGAL.

—La reine de Portugal ayant, aux termes du traité de la quadruple alliance, réclamé l'intervention de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, ces trois gouvernemens se sont empressés de se rendre à ses désirs et de l'assurer de leur coopération respective.

La reine offre aux insurgés une amnistie complète, le rétablissement de la charte, la convocation des cortès et un ministère mixte, composé des hommes modérés des deux partis.

Une partie des équipages des deux bâtimens anglais, d'un brick français et d'une corvette espagnole mouillés dans le Tage, a été débarquée pour concourir à la défense de la reine et de la famille royale, ainsi qu'à la sûreté de Lisbonne, gravement menacée.

La nouvelle de la demande d'intervention est confirmée par le *Herald* et la correspondance de Madrid du 19, qui annoncent que quatre mille hommes de troupes espagnoles sont dirigés sur la frontière de Portugal.

—Le comte de Mello, que le vicomte de Sa-Da-Bandeira avait rejoint avec 1,500 hommes, avait gagné la rive gauche du Tage, et menaçait Lisbonne avec le gros de la colonne expéditionnaire qui était à Saint-Ubes, dominant tout le pays autour de la capitale. Les troupes royales avaient abandonné l'Alentejo et les Algarves aux insurgés, déjà maîtres d'Évora, Portalegre, Faro, Lagos et de tout le pays qui s'étend jusqu'à Tunes-Vedras.

Les insurgés touchaient de si près, d'après les dernières nouvelles, à un triomphe complet, que les marins anglais avaient débarqué le 20 pour protéger la reine qui, réduite aux dernières extrémités, avait enfin consenti à changer son ministère. Cette concession tardive n'aurait certainement pas arrêté les insurgés triomphants, si l'intervention des trois puissances ne fût venue à point écarter les dangers qui menaçaient la reine, celle de ses principaux conseillers et le pays tout entier.

IRLANDE.

—La fièvre continue ses ravages en Irlande; les cadavres sont la principale et même la seule nourriture des chiens, qui hurlent toute la nuit dans les cimetières et en arrachent les corps aussitôt qu'ils sont mis en terre. Plusieurs personnes sont mortes victimes de la peste. Pendant les derniers six mois, on compte 1,257 mortalités dans douze paroisses de district. Dans le seul cimetière du Père Mathieu à Cork, 266 personnes ont été enterrées du 18 au 25 ultimo. On craint bien que la peste ne devienne horrible lorsque la chaleur se fera sentir. Une vingtaine de vaisseaux consignés au comité central de secours, étaient arrivés d'Amérique chargés de provisions.

ALLEMAGNE.

—A Plouénan, la semaine dernière, un boucher de Saint-Pol a acheté un gros chien, pour en avoir la peau. Des malheureux de cette commune ayant su que le boucher l'avait ensoué dans la terre après l'avoir écorché, sont allés le déterrer et se le sont partagé.

CHINE.

—La décadence de la colonie anglaise de Hong-Kong est tellement rapide et désespérante, que les négociants aiment mieux abandonner au gouvernement la propriété des mai-sons qu'ils y ont construites à grands frais plutôt que de payer la rente des terrains en pure perte. On cite, entre autres, les immenses bâtiments en pierre de taille connus sous le nom de *Albany Colonnies*, comme ayant été délaissés gratuitement à l'état, qui ne sait ainsi qu'en faire.

—L'hiver a été plus dur en Chine qu'en Europe, car sous la latitude inter-tropicale de l'archipel de Macao et de Hong-Kong, le thermomètre est descendu plusieurs fois au-dessous de glace, ce qui arrive à peine une fois tous les vingt ou trente ans.

—Le courrier de Chine nous apporte des nouvelles de Taïti du 6 janvier dernier, annonçant que les indigènes se sont enfin rendus et ont fait leur soumission au nouveau gouverneur français peu après son arrivée.

La paix et la bonne loi d'égence étaient rétablies partout; cependant la reine Pomaré refusait encore de revenir à Taïti, malgré les offres généreuses du gouverneur, et continuait à habiter l'île de Raiata, où elle s'était retirée.

Les nouvelles de Chine présentent un grand intérêt. Un revirement grave a eu lieu dans le département des affaires extérieures de l'Est-Émpire. Le mandarin Huan a été destitué de son poste de commissaire impérial adjoint et de lieutenant-gouverneur de la province de Canton. Cette destitution dénot, dans la politique chinoise, un mouvement rétrograde.

LE KNOT.

CHAPITRE 13.

SUITE.

Malgré les sublimes efforts de ses défenseurs, Varsovie allait être exposée à toutes les horreurs du massacre et du pillage, lorsque le gouvernement, en dissentiment avec le pouvoir législatif, qui demandait toujours en permanence, prit cependant sur lui d'arrêter le combat et d'ordonner la retraite aux bataillons polonais. Vingt mille Russes tués ou grièvement blessés demeuraient sur le champ de bataille et témoignaient de quel prix on payait la victoire. Aussi malgré la capitulation de la ville, l'armée polonaise, dont on craignait le désespoir, obtenait-elle de se retirer avec armes et bagages. Elle se dirigea, forte de plus de vingt mille hommes et de quatre-vingts pièces de canon, vers la forteresse de Modlin, espérant rallier autour d'elle les autres divisions polonaises, ce qui eût encore formé une masse d'environ soixante mille combattants. Mais le découragement des chefs empêcha cette réunion, et le corps principal, réduit à ses seules forces, manœuvra quelque temps sans direction et sans but. La capitale étant prise, et chacun considérant la cause nationale comme définitivement perdue, on avait d'abord pensé que l'armée ne tarderait pas à faire sa soumission au gouvernement russe et Raphaël, qui avait dû suivre le drapeau, quoiqu'il ne servît qu'en volontaire, n'avait pu que faire dire au comte et à Rosa, restés dans Varsovie, qu'il viendrait les rejoindre sitôt le licenciement des troupes, qui était imminent. Mais toujours privés de cette forte direction qui sait tracer une ligne de conduite et la faire énergiquement suivre aux subordonnés, les Polonais armés passaient tour à tour d'un profond découragement à un enthousiasme irrésistible; quelques-uns voulaient se porter rapidement sur Varsovie, la surprendre et la délivrer, d'autres conseillaient de se frayer un passage vers la Lithuanie, d'y réveiller l'insurrection et d'y soutenir une guerre de

desespérée; une troisième opinion montrait les montagnes de Cracovie comme inexpugnable rempart à l'abri duquel on pourrait indéfiniment prolonger la résistance. Aucun de ces plans ne prévalut, et, après de nouveaux et vains pourparlers avec le chef de l'armée russe, les polonais, toujours poursuivis et pressés par les bataillons ennemis, gagnèrent vers l'ouest du royaume, et tirant encore quelques derniers coups de fusil pour assurer leur retraite, se réfugièrent sur le territoire prussien et y déposèrent leurs armes en se condamnant ainsi à l'exil, mais en échappant du moins au joug du Czar. Au moment de franchir la frontière, le commandant en chef de l'armée polonaise adressait à l'Europe ces nobles et touchantes paroles

“ Avant de quitter la terre natale, cette terre chérie, arrosée du sang le plus pur et de nos larmes, l'armée de Pologne déclare, devant Dieu et devant l'univers, que chaque Polonais reste aujourd'hui et restera toujours aussi pénétré de la sainteté et de la justice de notre cause qu'il le fut jamais : elle considère en outre comme un devoir sacré d'en appeler solennellement par cet acte à toutes les nations, à tous les cabinets du monde civilisé, et principalement à ceux qui, au congrès de Vienne, ont témoigné le plus d'intérêt, à la cause polonaise, et de leur confier le sort futur et l'existence politique de cette nation toujours malheureuse et jamais vaincue, qui se trouve appelée à exercer une si grande influence sur la civilisation, l'équilibre et la paix de l'Europe. Les Grecs, les Belges et d'autres peuples ont été l'objet de la sollicitude des grandes puissances; les Polonais seraient-ils donc les seuls auxquels elles refuseraient leur protection? Non, la dignité, la conscience des souverains nous garantissent le contraire.

“ C'est donc à vous, puissants de la terre, c'est aux sympathies de vos peuples que l'armée nationale de Pologne s'adresse dans son affliction : elle vous conjure, au nom du Tout-Puissant, au nom de l'humanité, au nom du droit commun à tous les hommes, de prendre sous votre garde nos libertés et faire présider la justice et l'équité aux arrangements qui seront pris à notre égard, et qui, pour assurer la paix de l'Europe, doivent être conformes au bien général et à celui de la Pologne.

“ Sur la frontière prussienne, ce 4 octobre 1831.”

Le commandant en chef, malgré les privations et la misère dont l'exil le menaçait ainsi que ses compagnons d'infortune, fit parvenir à la banque de Pologne une somme de six millions, prise pour les besoins de l'armée au moment de l'évacuation de Varsovie; les fonds appartenant au ministère de la guerre furent également rendus dans toute leur intégrité. Trente mille Polonais entrèrent successivement en Prusse : un nombre à peu près égal s'était déjà réfugié en Galicie. Une sorte d'amnistie fut bientôt offerte aux sous-officiers et aux simples soldats, qui, malgré leur répugnance à se livrer à la Russie, y furent cependant entraînés par les autorités prussiennes. A peine rentrés en Pologne, ils se virent relégués de force au fond de la Russie et incorporés dans les régiments moscovites. Quant aux officiers de tous grades, toujours officiellement menacés de la vengeance du Czar, ils traversèrent l'Allemagne au milieu des sympathies publiques et cherchèrent en France une sûre et généreuse hospitalité.

Raphaël, avons-nous dit, entraîné par les événements de la guerre, avait dû suivre l'armée sans avoir pu rejoindre ni le comte ni sa fille. En proie aux plus vives inquiétudes, accablé par les fatigues journalières et surtout affaibli par des blessures dont il s'était dissimulé la gravité, à peine se trouvait-il rendu au repos par la dissolution de l'armée, qu'une fièvre ardente le retint au lit et mit ses jours en péril. Plusieurs mois se passèrent avant qu'il pût et se guérir de ses blessures et se remettre de cette longue maladie. Du reste, aucune nouvelle de ceux auxquels il pensait jour et nuit, malgré les cruelles douleurs dont il était accablé, et toujours les bruits les plus sinistres sur son infortuné pays.

Mais voyons ce que devenaient durant ce long intervalle le comte Bialewski et la jeune femme de Raphaël. Au moment où les Russes occupaient Varsovie, dans la journée du 8 septembre, le comte, qui jusque-là s'était employé avec un zèle infatigable à la défense de la ville en siégeant dans le conseil des officiers-généraux chargés d'organiser la résistance, et en se portant tour à tour sur tous les points menacés pour y veiller à l'exécution des ordres supérieurs, le comte s'était hâté de rejoindre Rosa en ce terrible moment où l'on avait tout à craindre d'un impitoyable vainqueur.

—Et Raphaël? demanda Rosa en voyant entrer son père.

—Raphaël est en sûreté, répondit le comte : il est retenu par l'honneur et le devoir dans les rangs de l'armée, qui fait sa retraite

en bon ordre et qui ne tardera pas sans doute à obtenir des conditions avantageuses pour prix de sa soumission. Cinquante à soixante mille Polonais sous les armes peuvent encore se réunir et faire trembler l'ennemi, qui a ses raisons pour redouter le désespoir de nos soldats. Grâce à cette heureuse circonstance, nous pouvons espérer que la réaction sera moins terrible que nous nous l'imaginons. Et déjà nous avons l'assurance du feld-maréchal qu'une amnistie sera offerte immédiatement à tous ceux qui se soumettront dans les trois jours au pouvoir de l'Empereur. Rassure-toi donc, mon enfant, la capitulation prochaine de l'armée ramènera Raphaël parmi nous, et tous ensemble nous nous résignerons aux décrets de la Providence en attendant des jours meilleurs.

—Ce que je demande surtout à Dieu, reprit Rosa en retenant avec peine ses soupirs et ses pleurs, c'est qu'il nous réunisse ! Je serai ensuite toujours assez forte pour les épreuves qui se présenteront. Mais croyez-vous que nous puissions compter sur cette promesse d'amnistie ?

—Je le crois, répondit le comte, parce que la politique nous la promet beaucoup plus que la clémence. Si le feld-maréchal en avait parlé avant la capitulation de la ville, je craindrais que ce ne fût une leurre ; mais ce n'est que depuis son entrée dans Varsovie que cette assurance nous est donnée : nous pouvons y ajouter foi.

Quelque fondé que le comte pût être dans ses prévisions, il montrait cependant plus de confiance qu'il n'en avait au fond du cœur, car c'était l'unique moyen de rassurer sa fille. Le premier et le second jour de l'occupation de Varsovie rien ne vint démentir les promesses du vainqueur ; les Russes se cantonnèrent dans la ville en se conformant avec mesure à toutes les prescriptions de la discipline militaire, ce qui put motiver en apparence cette triste et célèbre parole du gouvernement français : "L'ordre règne à Varsovie !" Le troisième jour l'acte d'amnistie fut en effet proclamé en faveur de tous ceux qui feraient aussitôt leur soumission. Le comte se disposait à remplir cette pénible démarche, lorsqu'un de ses amis, membre de la chambre législative, entre précipitamment chez lui et lui apprend l'arrestation d'un de ses collègues, du comte Xavier Subatyn, au moment où il se présentait aux autorités russes pour obtenir le bénéfice de l'amnistie.

—Voilà la bonne foi des Russes, ajoute le député en se retirant ; je vous engage donc, mon cher comte, à fuir, si cela vous est possible, ou du moins à vous tenir caché.

—Mon père, s'écrie alors Rosa, toute saisie de ce qu'elle vient d'entendre, il faut profiter sans retard de cet avis, et vous mettre à l'abri de la vengeance des Russes.

(A continuer.)

DECES.

A Québec, le 22, M. Edouard-René Caron, fils aîné de l'hon. E. R. Caron, âgé de 18 ans, d'une inflammation intestinale.

Le 11 du courant, à la Rivière-du-Loup, District des Trois-Rivières, Antoine Caron, âgé de 33 ans et quelques mois. C'est intéressant jeune homme, sourd-muet de naissance, était passablement instruit dans les deux langues française et anglaise ; il avait une imagination de feu, un cœur droit et sensible, une intelligence avide de connaissances. Il fut un élève distingué de l'école des sourds-muets dirigée par M. R. McDonald à Québec ; il enseigna avec succès à St. Hyacinthe dans une institution qui aurait dû exister toujours pour le bonheur de tant d'infortunés frappés de mutisme.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE, a transporté son établissement du numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE,

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'il viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main tous les Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut ; vu la supériorité de leur articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin il feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELÉAU & LAMOTHE.

Montréal, 25 Mai 1847.

AVIS.

UN INSTITUTEUR d'expérience qualifié pour une Ecole-Modèle ; capable d'enseigner la langue anglaise avec une prononciation parfaite, pouvant prendre la conduite d'un chœur pour les cérémonies etc. etc. et enseigner la tenue des livres de compte de marchand, les principes de l'arpentage, l'arithmétique dans toute son étendue, etc. désirerait se placer dans une paroisse au proche de Montréal autant que possible, il serait prêt à prendre engagement avec Messieurs les Commissaires, présentement pour commencer au 1er Juillet prochain, il faut s'adresser à Messieurs E. Lecours, prêtre et curé de Chateauguay.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

MONTRÉAL, 14e NOVEMBRE 1846.

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, qu'en conformité à l'annonce insérée dans le *Canada Gazette* de ce jour (14 novembre), en tête de l'acte N^o. 7 des réclamations de Miliciens du Bas-Canada, ce Bureau cessera, après le 30e. juin prochain, de s'occuper d'aucune réclamation, dont les audavits et autres papiers requis n'auront pas alors été produits ; et que tout Script, déjà fait, qui n'aura pas été réclamé, sera alors annulé.

Une insertion mensuelle de l'avis qui précède jusqu'au 30e. juin 1847, dans la *Minerve*, l'*Aurore des Canadas*, les *Mélanges Religieux*, le *Canadien*, le *Journal de Québec*.

BOIVIN, OBEVRE,

Vis-à-vis le marché neuf, rue de la Basse-Ville,

PRIE les MM. du Clergé, ainsi que toutes les personnes qui ont des meubles à faire exécuter en argent, ou à faire réparer, qu'il se chargera de leurs demandes, et les fera remplir, suivant leurs ordres, en quelque genre que ce soit, ensuite qu'ils ne pourront rien désirer de plus achevé dans les pays étrangers.

Novembre 1846.—3m.

VOYAGE A LA TERRE-SAINTE.

PAR MESSIEUR LÉON GINGRAS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

CET OUVRAGE, impatiemment attendu du Public Canadien depuis plus d'un an, est prêt à être livré à l'impression, 2 vol. in-octavo, beau papier. Prix : 6s. le volume ou 12s. pour l'ouvrage.

Le Soussigné est seul nommé Agent pour Montréal. Des listes de souscription seront déposés chez MM. FABRE & CIE., chez MM. CHAPELÉAU & LAMOTHE et à l'INSTITUT CANADIEN.

G. N. GOSSELIN,

AGENT.

17 janvier.—4e.

ABRÉGÉ DE LA VIE DE M. OLIER, FONDATEUR DE ST. SULPICE ET DE LA COLONIE DE MONTRÉAL, AVEC PORTRAIT.

Publié avec l'approbation de Monseigneur l'Évêque, à l'occasion de la guérison de Sœur Marie S. Dufresne, à présent dite Sr. OLIER.

Se vend 15 sous chez M. Perrault, imprimeur, MM. Fabre et Cie., libraires, et chez les Portiers du Séminaire, du Collège, de l'Hôtel-Dieu et de la Providence.

NOUVELLE IMPORTATION.

ON VIENT DE RECEVOIR à l'HOPITAL GÉNÉRAL (Sœurs-Grises) de cette ville le bel assortiment d'Objets d'Eglise attendus et annoncés dans le cours du mois dernier.

ET TOUS LES PATRONS SONT NOUVEAUX.

Chaque article est garanti et porte encore toute la fraîcheur des métiers.

Cette importation se compose de

CROIX DE CHASQUELES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs

“ DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochées tout en or.

“ “ (couleurs assorties) “ en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPE ET BANDE DE DALMATIQUES

EN drap d'or (imitation) à dessins très riches et saillants.

“ Damas brochés en or et couleurs.

“ “ (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BÉNEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches.

LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Drap d'or à brochures très riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)

Moire d'or à reflets riches et brillants.

Drap d'argent à pluie d'argent.

Drap d'or (imitation) à brochures nouvelles.

Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

Pour importations directs s'adresser à

J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St.

New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

La poste pour passer les lignes des Etats-Unis coûte 8 centimes 8 deniers pour l'année

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FABRE, libraire.	Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire.	Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.	St. Anne.
VAL. GUILLET.	Trois-Rivières.

PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPELÉAU, IMPRIMEURS.